

FORMATION PROFESSIONNELLE



• Bio en Grand Est •

Connaitre et favoriser les auxiliaires en plantes à parfum aromatiques et médicinales et en petits fruits : observer, favoriser la lutte biologique par conservation, changer son regard et ses pratiques.

mardi 4 février, lundi 26 mai après-midi, mardi 27 mai matin
Nancy et 2 lieux à définir pour le travail de terrain selon les participants
nouvelle formation

Durée : 15 h00 soient 1 jour et 2 demi journées terrain
Intervenant(s) : Flora COUTURIER-BOITON, Chargée d'études agroécologiques, LABORATOIRE D'ÉCO-ENTOMOLOGIE
Pré-requis : Aucun

Objectif de la formation :
Améliorer ses connaissances sur l'écologie des principaux groupes d'auxiliaires actifs sur les ravageurs de leurs cultures et mettre en place des moyens de lutte biologique par conservation.

	Adhérent	Non-adhérent
	Coût pris en charge par VIVEA dans la limite du plafond annuel	
Stagiaire contributeur VIVEA	-	-
Stagiaire non contributeur VIVEA	600,00 €	900,00 €
Demi-Tarif	300,00 €	450,00 €

Pour les stagiaires non contributeurs Vivea, des financements sont possibles, consultez notre site pour plus d'informations biograndest.org/seformer

Méthodes pédagogiques :
Diaporama de formation
Collection d'insectes à sec et en alcool
Vidéo-projection, paper-board
Echanges de pratique
Travail individuel puis restitution commune au groupe
Sortie terrain pour observer les auxiliaires et les habitats favorables
Utilisation de matériel optique (loupes binoculaires)
Matériel de terrain

Moyens d'évaluation :
Questionnaire d'auto-évaluation en entrée et sortie de formation

Responsable de la formation : TONIN Carole
carole.tonin@biograndest.org
0769270391

Programme de la formation :

mardi 4 février 2025	Nancy	début de formation 9h00	durée séance 5h30 fin de journée de formation 17h30	Tour de table des attentes et des besoins des stagiaires Questionnaires d'auto-évaluation Les principaux auxiliaires des cultures : systématique, biologie et écologie Comment étudier ou détecter les auxiliaires ? Quels sont les facteurs qui favorisent ou impactent ces auxiliaires (infrastructures agroécologiques et pratiques) ?
mardi 4 février 2025	Nancy	durée 2h00	fin de formation 17h30	Cas concrets : chaque exploitant réfléchit à 1) ses objectifs concernant la biodiversité 2) ses problématiques de production 3) aux leviers d'action qu'il pourrait utiliser pour favoriser la régulation naturelle sur son exploitation Echanges en groupe autour de chaque cas.
lundi 16 avril 2025 après-midi	A préciser	13h30	17h30	Présentation des méthodes de piégeage des auxiliaires Observations et reconnaissance des individus trouvés Observations des milieux agricoles dans lesquels interagissent ces insectes Réflexion sur la stratégie de lutte biologique à mettre en œuvre
mardi 27 avril 2025 matin	A préciser	9h00	12h30	Présentation des méthodes de piégeage des auxiliaires Observations et reconnaissance des individus trouvés Observations des milieux agricoles dans lesquels interagissent ces insectes Réflexion sur la stratégie de lutte biologique à mettre en œuvre Évaluation de la formation

repas tiré du sac
date limite d'inscription 15 janvier 2025

Si vous êtes en situation de handicap, contactez le responsable de la formation afin de connaître les modalités d'accueil possible.



Association Bio en Grand Est

SIRET : 839 088 085 00031

Déclaration d'activité n° 44540375054 / Préfet Région Grand Est

Retrouvez nos Conditions générales de formation et notre Règlement intérieur en ligne sur biograndest.org/se-former/

Bulletin d'inscription à la formation :

NOM - Prénom :

Mail :

Tél. :

Date de naissance :

Connaitre et favoriser les auxiliaires en plantes à parfum aromatiques et médicinales et en petits fruits :

Statut à la MSA (être à jour de ses cotisations) :

- chef d'exploitation
- Conjoint(e) collaborateur(trice)
- Aide familiale
- Cotisant(e) solidaire
- Salarié(e)
- Autre – précisez :

Coupon à renvoyer par mail ou courrier avant le

15/01/2025

carole.tonin@biograndest.org

BIO en Grand-EST Batiment PICARDIE Avenue de l'Europe 54520 LAXOU

NB : en cas d'annulation de votre part, des frais de dossier pourront vous être facturés.